



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement tenue le mardi 17 janvier 2012 à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement;

AUTRES PRÉSENCES :

M. Jacques Rioux, Directeur d'arrondissement
Mme Marie-Thérèse Stephen, Directrice des affaires publiques et
du greffe et Secrétaire d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 4, mais aucune question n'est posée.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 4. Aucune question n'a été posée par les membres du conseil.

10.02

CA12 12001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 17 janvier 2012

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 17 janvier 2012, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

10.03

CA12 12002

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2011

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Michelle Di Genova Zammit

et unanimement résolu :

Que le procès verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 6 décembre 2011, à 19 h, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

CA12 12003

Ratifier la demande d'exemption déposée à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) afin de maintenir la protection de garantie fournie par l'entreprise Constructions Louisbourg pour les travaux effectués lors du bris d'aqueduc survenu sur le boulevard des Galeries-d'Anjou

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De ratifier la demande d'exemption déposée à la Régie du bâtiment du Québec afin de maintenir la protection de garantie fournie par l'entreprise Constructions Louisbourg pour les travaux effectués lors du bris d'aqueduc survenu le 22 juin 2011 sur le boulevard des Galeries-d'Anjou.

ADOPTÉE

12.01 1122911001

CA12 12004

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le contrat 2012-01, relatif au réaménagement du rez-de-chaussée et de la façade du chalet Roger-Rousseau

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Michelle Di Genova Zammit

et unanimement résolu :

D'autoriser le lancement de l'appel d'offres public pour le contrat 2012-01, relativement au réaménagement du rez-de-chaussée et de la façade du chalet Roger-Rousseau;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 CTA1115190034

CA12 12005

Rapport sur les décisions déléguées pour la période du 26 novembre au 31 décembre 2011 et sur les listes des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois de novembre 2011

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport du directeur d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions prises pour la période du 26 novembre au 31 décembre 2011, ainsi que la liste des bons de commande, des demandes de paiement, ainsi que des virements budgétaires pour la période comptable de novembre 2011.

ADOPTÉE

30.01 1123327001

CA12 12006

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et accorder une dérogation mineure, 9201 boulevard Métropolitain

Attendu la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 décembre 2011

Attendu que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Michelle Di Genova Zammit

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'installation d'une enseigne apposée au mur et le remplacement des faces de la partie inférieure d'une enseigne communautaire au sol situées au 9201 du boulevard Métropolitain, sur le lot numéro 2 575 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

D'accorder pour ladite propriété, une dérogation mineure au règlement de zonage numéro RCA 40, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur le mur, alors que ledit règlement n'autorise dans les zones « I », que les enseignes implantées au sol, le tout, conformément aux plans préparés par la compagnie de service d'enseignes et d'éclairage Lumipro inc., proposant une enseigne apposée au mur avec des lettres séparées, ainsi que le remplacement de la partie inférieure d'une enseigne communautaire au sol.

ADOPTÉE

40.01 1115365021

CA12 12007

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8701, boulevard Métropolitain

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de remplacement des faces de deux enseignes apposées au mur ainsi que l'installation d'une enseigne implantée au sol située au 8701 du boulevard Métropolitain, sur le lot numéro 1 161 365 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans préparés par la firme Enseignes Vision Dek-Or révisés en date du 22 novembre 2011.

ADOPTÉE

40.02 1115365016

CA12 12008

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7500, boulevard des Galeries-d'Anjou

Il est proposé par Michelle Di Genova Zammit

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'installation d'enseigne au mur situé au 7500 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot numéro 1 005 110 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan préparé par la firme Enseignes Pattison daté du 23 août 2011.

ADOPTÉE

40.03 1115365017

CA12 12009

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 6130, boulevard Louis-H.-La Fontaine

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'installation d'enseigne au sol situé au 6130 du boulevard Louis-H.-La fontaine, sur le lot numéro 1 005 123 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan préparé par la firme Enseignes Dominion révisé en date du 22 novembre 2011;

Cette approbation est conditionnelle à ce qu'un aménagement paysager soit planté à la base de l'enseigne et que les futures enseignes installées au mur s'harmonisent avec celle implantée au sol.

ADOPTÉE

40.04 1115365020

CA12 12010

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9761, boulevard des Sciences

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Michelle Di Genova Zammit

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'installation d'enseigne implantée au sol situé au 9761 du boulevard des Sciences, sur le lot numéro 4 679 701 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan des élévations révisé le 22 novembre 2011 et au plan de localisation daté du 30 novembre 2011 préparés par la firme Enseignes Barbo;

Cette approbation est conditionnelle à ce qu'un aménagement paysager soit planté à la base de l'enseigne.

ADOPTÉE

40.05 1115365022

CA12 12011

Adoption du Règlement numéro RCA 1333-24, modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (RCA 1333), afin d'ajouter la définition du mot «dépanneuse» et des dispositions relativement à ce type de véhicule

Attendu qu'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement RCA 1333-24, modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (RCA 1333), et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu que l'avis de motion M-2011-24 a été donné par le conseiller Andrée Hénault à la séance du 6 décembre 2011;

En conséquence;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 1333-24, modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (RCA 1333), soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.06 1115365014

CA12 12012

Adoption du règlement RCA 63-1, modifiant le règlement concernant l'occupation du bâtiment situé au 8531 de la place Bellefontaine, sur le lot numéro 1 112 390 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser à certaines conditions, une garderie (RCA 63)

Attendu qu'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement RCA 63 et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu que l'avis de motion M-2011-25 a été donné par le conseiller Paul-Yvon Perron à la séance du 6 décembre 2011;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Michelle Di Genova Zammit

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement RCA 63-1, modifiant le règlement, concernant l'occupation du bâtiment situé au 8531 de la place Bellefontaine, sur le lot numéro 1 112 390 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser, à certaines conditions, une garderie (RCA 63), tel qu'il a été rédigé, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

40.07 1115365015

CA12 12013

Adoption du projet de règlement numéro RCA 45-4, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45)

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA 45-4, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), tel que soumis, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Qu'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement soit tenue le 7 février 2012, à 18 h 30, dans la salle réservée aux séances du conseil d'arrondissement, située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine;

Que la secrétaire d'arrondissement soit autorisée à publier tous les avis requis pour donner suite à la procédure et à transmettre tous les documents requis, tel qu'édicte par la loi.

ADOPTÉE

40.08 1115365012

CA12 12014

Adoption du second projet de règlement numéro RCA 40-3, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Michelle Di Genova Zammit

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro RCA 40-3, modifiant le règlement de zonage (RCA 40), tel que soumis, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Que la secrétaire d'arrondissement soit autorisée à publier tous les avis requis pour donner suite à la procédure et à transmettre tous les documents requis tels qu'édicte par la loi.

ADOPTÉE

40.09 1115365013

CA12 12015

Approuver le projet d'entente intervenu avec Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal SCFP-301 relativement à la réintégration d'un employé

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver le projet d'entente intervenu entre l'arrondissement d'Anjou et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal SCFP-301 relativement à la réintégration d'un employé col bleu (matricule 34109999), laquelle prévoit l'annulation du congédiement et le remplacement par une suspension disciplinaire jusqu'à la date de réintégration de l'employé, le tout, selon les termes et conditions stipulées audit projet joint au sommaire décisionnel 1114130010 préparé par Mme Michelle Paquin, chef de la Division des ressources financières et matérielles;

De ratifier l'autorisation accordée au directeur d'arrondissement à signer cette entente.

ADOPTÉE

50.01 1114130010

CA12 12016

Recommander au Conseil municipal de la Ville de Montréal la reconduction de mandats au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Michelle Di Genova Zammit

et unanimement résolu :

De recommander au conseil municipal de la Ville de Montréal la reconduction des mandats des administrateurs ci-après, au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, et ce, pour une période de deux ans, soit du 14 mars 2012 au 13 mars 2014 :

Monsieur Gilles Beaudry, à titre de membre
Monsieur Michel Foisy, à titre de membre
Monsieur Gaétan Loiseau, à titre de membre
Monsieur Réal Théroux, à titre de membre
Monsieur Michel Haddad, à titre de membre

ADOPTÉE

51.01 1123327002

CA12 12017

Nomination de membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, aux sièges et jusqu'à la date de fin de mandat en regard de chacune d'elles, à savoir :

Siège numéro 3 :

Monsieur Jacques Gauthier, représentant des citoyens 16 janvier 2014

Siège numéro 15 :

Madame Raphaëlle Poulin-Gagné, représentante des citoyens 16 janvier 2014

ADOPTÉE

51.02 1123327003

Dépôt de documents

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des document suivants :

- Procès-verbal de la réunion de la Commission des Services aux citoyens tenue le 1^{er} décembre 2011.

60.01 1113835015

- Compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 31 octobre 2011.

60.02 1115365018

- Compte-rendu de la séance du Comité d'étude des demandes de démolition tenue le 31 octobre 2011.

60.03 1115365019

CA12 12018

Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 17 janvier 2012

Il est proposé par Michelle Di Genova Zammit

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 19 h 14.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Marie-Thérèse Stephen
Directrice des affaires publiques et du
greffe et Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement
tenue le 7 février 2012.